



Appel à dons pour la famille de Rémi

La famille de Rémi Fraise doit prendre à sa charge les frais de sa défense (avocats, etc.) pour que lumière soit faite et que soient jugés les responsables et auteurs de l'assassinat de leur fils. A la douleur de la famille s'ajoute la contrainte de réunir l'argent pour mener à bien cet indispensable procès contre l'état.

Aussi, l'association les amis des bouilles a décidé de lancer une campagne de dons pour l'aider à faire face à ces frais, tout en faisant supporter une partie de votre don à l'Etat. Si vous payez des impôts, effectuer un don via l'association est un moyen, de condamner l'Etat à supporter les 2/3 de votre don. En effet, pour 100 euros de dons, nous vous enverrons, l'an prochain un reçu fiscal vous ouvrant droit à réduction d'impôts de 66 euros de votre déclaration 2017.

Comment faire un don ?

1. Par chèque, au nom de « les amis des bouilles », en indiquant au dos « pour la famille de rémi » que vous envoyez, par courrier, à l'adresse suivante : « Les Amis des Bouilles 25 rue des Artistes bat.2 - Appt. 20 31200 Toulouse »

Vous pouvez y joindre un message de soutien que nous transmettrons. Le reçu fiscal sera envoyé au nom et à l'adresse indiqué sur le chèque.

2. Par virement au Crédit Coopératif : RIB : 42559 00021 41020035667 83 IBAN : FR76 4255 9000 2141 0200 3566 783 BIC : CCOPFRPPXXX avec en message « pour la famille de rémi » et en envoyant un mail à « amisdesbouilles@riseup.net » rappelant le nom qui figure sur le virement et précisant l'adresse où envoyer le reçu (en effet par virement nous n'avons pas connaissance de l'adresse de l'émetteur du virement).

Merci de transmettre ce message à vos réseaux